

Chantal Jouanno promet 150 millions par an contre le bruit des routes

(Jeudi 8 juillet 2010 – Source Associated Press)

La secrétaire d'Etat à l'Ecologie Chantal Jouanno a annoncé jeudi la création d'observatoires du bruit dans les agglomérations de toute la France d'ici 2011, un investissement de 150 millions d'euros par an pour rendre les routes moins bruyantes et la mise en place d'un étiquetage simplifié du bruit pour l'électroménager.

"Deux tiers des Français se disent personnellement gênés par le bruit à leur domicile et près d'un Français sur six a déjà été gêné au point de penser à déménager", a souligné Mme Jouanno, citant un sondage réalisé en mai par l'institut TNS Sofres pour le ministère.

"Nous devons donc nous attaquer résolument au bruit qu'il s'agisse de transports aériens ou terrestres considérés comme principale source de nuisances sonores (54%), des bruits liés au comportement (21%) et aux activités industrielles et commerciales (9%). C'est une question d'équité sociale", a-t-elle insisté.

En ce qui concerne les routes bruyantes, l'Etat va investir 150 millions d'euros par an pour financer notamment des murs antibruit et des chaussées absorbantes, a-t-elle précisé dans un entretien publié jeudi par "Le Parisien/Aujourd'hui en France".

"La France compte environ 60.000 points noirs routiers. Je souhaite que l'on résorbe d'ici cinq ans les 20.000 plus importants, là où les riverains subissent 65 décibels de jour comme de nuit", explique Mme Jouanno. Et d'assurer: "Tous les ans, nous publierons la liste des points noirs qui devront être traités dans l'année".

Le ministère de l'Ecologie entend aussi améliorer et accélérer les dispositifs d'aide existants pour lutter contre les nuisances aériennes. "Il établira un bilan précis des logements restant à insonoriser" et "les recettes de la taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires (TNSA) seront adaptées afin de pouvoir traiter l'ensemble des demandes dans des délais raisonnables".

Les riverains de l'aéroport du Bourget devraient quant à eux bénéficier d'un dispositif d'aide à l'insonorisation "dès la mise en place d'un plan de gêne sonore, prévu dans le cadre du projet de loi de finances 2011".

Mme Jouanno a également rappelé que le Conseil d'Etat examinait un décret sur la limitation du trafic des hélicoptères dans les zones très peuplées. En outre, la secrétaire d'Etat à l'Ecologie et son collègue des Transports Dominique Bussereau "souhaitent qu'un chantier d'encadrement de l'aviation légère soit lancé, afin de limiter les vols des appareils les plus bruyants".

Quant aux nuisances sonores liées au quotidien, la secrétaire d'Etat a demandé au président du Conseil national du bruit de "faire des propositions sur la mise en place d'un étiquetage simplifié du bruit pour l'électroménager". AP